



PRÉFECTURE DE LA RÉGION RHÔNE-ALPES

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

NUMÉRO SPÉCIAL

DU

5 octobre 2015

Le recueil des actes administratifs peut-être consulté sur notre site Internet :
<http://www.rhone.gouv.fr>

*Les textes publiés peuvent être consultés dans leur intégralité
auprès des différents services concernés*

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ

- arrêté n° 2015-4094 du 24 septembre 2015 fixant la liste des postes mis au choix des internes en médecine, des internes en pharmacie et en odontologie pour le semestre de novembre 2015 à mai 2016 pour les subdivisions de Grenoble, Lyon, Saint-Etienne et Clermont-Ferrand pour les internes de pharmacie et odontologie.

RECTORAT DE L'ACADÉMIE DE GRENOBLE

- arrêté rectificatif n° 2015-08 du 17 septembre 2015 portant composition de la commission académique relative aux parcours de formation adaptés en école supérieure du professorat et de l'éducation (ÉSPÉ).

ARRETE n° 2015-4094

Arrêté fixant la liste des postes mis au choix des internes en médecine, des internes en pharmacie et en odontologie pour le semestre de novembre 2015 à mai 2016 pour les subdivisions de Grenoble, Lyon, Saint-Etienne et Clermont-Ferrand pour les internes de pharmacie et odontologie

LA DIRECTRICE GENERALE DE L'AGENCE REGIONALE
DE SANTE DE RHONE-ALPES

Vu le code de la santé publique ;

Vu le décret n° 90-810 du 10 septembre 1990 modifié et le décret n° 2003-76 du 23 janvier 2003 fixant la réglementation du diplôme d'études spécialisées de biologie médicale ;

Vu l'arrêté du 8 septembre 2006 modifiant l'arrêté du 22 septembre 2004 portant détermination des interrégions et des subdivisions de l'internat ;

Vu l'arrêté du 4 septembre 2008 portant organisation des concours et détermination des interrégions d'internat de pharmacie ;

Vu l'arrêté du 31 octobre 2008 fixant la listes des diplômes d'études spécialisées de pharmacie ;

Vu le décret n°2010-700 du 25 juin 2010 modifiant le décret n°2004-67 du 16 janvier 2004 relatif à l'organisation du troisième cycle des études médicales ;

Vu le décret n°2011-22 du 5 janvier 2011 relatif à l'organisation du troisième cycle long des études odontologiques ;

Vu l'arrêté du 13 avril 2011 portant détermination des interrégions d'internat d'odontologie ;

Vu le décret n° 2012-172 du 3 février 2012 relatif au troisième cycle spécialisé des études pharmaceutiques ;

Vu l'arrêté du 27 mars 2012 portant détermination des interrégions d'internat de pharmacie ;

Vu le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

Vu le décret du 20 mars 2014 portant nomination de la directrice générale de l'agence régionale de santé Rhône Alpes ;

Vu les avis émis par les commissions chargées de déterminer la liste des postes à mettre au choix des internes, réunies respectivement les :

- 26 février 2015 pour la subdivision de Grenoble (médecine)
- 2 mars 2015 pour la subdivision de Lyon (médecine)
- 5 mars 2015 pour la subdivision de Saint – Etienne (médecine)
- 12 mars 2015 pour la pharmacie et la biologie
- 9 mars 2015 pour l'odontologie.

A R R E T E

Article 1er : pour le semestre de mai à novembre 2015, la liste des postes mis au choix des internes et résidents en médecine, des internes en pharmacie et des internes en odontologie dans les établissements des subdivisions de Clermont–Ferrand (internes de pharmacie et odontologie), Grenoble, Lyon et Saint-Etienne est arrêtée conformément à l'annexe ci-jointe.

Article 2 : Cet arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de LYON.

Article 3 : La directrice de l'efficiences de l'offre de soins est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la région Rhône-Alpes.

Fait à Lyon, le 24 septembre 2015

Pour la Directrice générale, et par délégation,
La Directrice de l'efficiences de l'offre de soins
Céline VIGNÉ



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

**Le Recteur de l'académie de
Grenoble,
Chancelier des universités**

ARRETE RECTIFICATIF DE COMPOSITION DE LA COMMISSION ACADEMIQUE RELATIVE AUX PARCOURS DE FORMATION ADAPTES EN ESPE

VU les articles L625-1 et L721-2 du Code de l'éducation ;

**Le Recteur,
chancelier
des universités**

VU le décret n° 2013-768 du 23 août 2013 relatif au recrutement et à la formation initiale de certains personnels enseignants, d'éducation et d'orientation relevant du ministre de l'éducation nationale ;

**Réf : 2015-08
Division de
l'enseignement
supérieur**

VU l'arrêté du 18 juin 2014 fixant les modalités de formation initiale de certains personnels enseignants et d'éducation de l'enseignement public stagiaires ;

**7, place Bir-Hakeim
CS 81065 - 38021
Grenoble cedex**

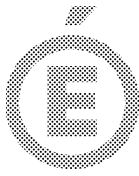
VU l'arrêté du 1er juillet 2013 relatif au référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation ;

VU l'arrêté du 27 août 2013 fixant le cadre national des formations dispensées au sein des masters « métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation » ;

ARRETE

Article 1er : La commission académique de l'académie de Grenoble relative aux parcours de formation adaptés en ESPE est composée de la manière suivante :

- Claudine SCHMIDT-LAINÉ, recteur de l'académie (président de la commission)
- Jannick CHRETIEN, secrétaire générale adjointe de l'académie
- Bruno MARTIN, secrétaire général adjoint de l'académie, directeur des ressources humaines
- Viviane HENRY, inspectrice d'académie – directrice académique des services de l'Éducation nationale de la Drôme
- Patrick FERRAND, doyen des IA-IPR
- Alexandrine DEVAUJANY, doyen des IEN ET/EG/IO
- Philippe GLANDU, doyen des IEN 1^{er} degré
- Christophe CLANCHE, adjoint au délégué académique aux actions de formation
- Bettina DEBU, directrice de l'ESPE
- Geneviève MARTIEL directrice adjointe de l'ESPE chargée des études



2/2

- Isabelle OLIVIER, vice-présidente formation et pédagogie numérique à l'université Joseph Fourier
- Claire MANIEZ, vice-présidente du conseil d'administration - pilotage, coordination, suivi des dossiers formation et vie universitaire - à l'université Stendhal
- Philippe GALEZ, vice-président de la commission de la formation et de la vie universitaire à l'université Savoie Mont Blanc
- Hamid CHAACHOUA, porteur de mention MEEF 1^{er} degré
- Pascal FEBVRE, porteur de mention MEEF 2nd degré
- Claire-Marie TOTH, porteuse de mention MEEF encadrement éducatif

Article 2 : Le Secrétaire général de l'académie de Grenoble est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes de la Préfecture de la région Rhône-Alpes.

Grenoble, le 17 septembre 2015

Claudine SCHMIDT-LAINÉ